

Tous contre l'usine de tarmac à Sart-Bernard

ASSESE

Conseil communal

Des citoyens opposés au projet d'usine à tarmac ont interpellé le conseil communal. Les élus et le collège partagent leurs inquiétudes et s'opposent au projet, sans pour autant prendre de risques juridiques inconsidérés.

Rarement la salle du conseil n'a été aussi remplie. Les derniers arrivés ont dû suivre l'interpellation citoyenne debout, dans le hall. Philippe Blerot, au nom de l'ASBL Covisart (comité villageois de Sart-Bernard) et du collectif N 931 a décrit l'endroit où la société Sotraplant projette de construire une usine de tarmac. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises. D'une surface de sept hectares, le bois Robiet est situé entre la Nationale 4 et la E411 et au cœur de cette forêt, se situe un joyau de la biodiversité. Il sert de tampon tant au niveau du bruit que pour la qualité de l'air. Il a rappelé l'historique du dossier, depuis l'introduction du projet en février 2021 par la société Sotraplant, contre lequel plus de 3 400 citoyens d'Assesse et des villages envi-



Les premiers arrivés ont eu la chance de pouvoir s'asseoir. Les autres ont dû écouter l'interpellation debout.

ronnants se sont opposés.

Le 19 juillet 2021, le conseil communal a refusé la fermeture de la voirie communale qui traverse ce bois et le ministre Borsus a rejeté le recours introduit par la société le 14 décembre.

Le 10 février 2022, Sotraplant a introduit un recours au Conseil d'État. Ce mercredi matin, le Conseil d'État a annulé la décision ministérielle et c'est donc la décision de refus par le conseil communal qui serait de toute façon exécutoire, a expliqué Ph. Blerot. Sotraplant a 60 jours pour introduire un nouveau recours.

Le 23 mai 2022 le collège communal a refusé la déli-

vrance du permis unique. Nouveau recours de Sotraplant et rejet par les ministres Borsus et Tellier, en date du 21 septembre 2022. Et recours toujours en cours au Conseil d'État.

Restons prudents

En mai dernier, Sotraplant a acquis la totalité des sept hectares pour 1,5 million. Philippe Blerot a cité la construction, à Perwez, d'un centre de criblage/concassage en pleine zone agricole, ce qui « donne froid dans le dos ». Et de conclure : « Les services écosystémiques du Bois Robiet pour notre société sont bien plus importants que les seuls intérêts d'un promoteur

privé. »

La question au conseil est claire. « Le collège communal est-il décidé à défendre ce bois de toute construction et tout mettre en œuvre pour qu'il soit définitivement protégé au travers des outils juridiques en sa possession ? »

La réponse est aussi claire que la question. Le bourgmestre Jean-Luc Mosseray a déclaré que le collège et le conseil sont contre toute implantation d'une usine à Tarmac au bois Robet. Le collège souhaite tout de même avoir un avis juridique pour savoir ce qu'il pourra faire ou non, pour éviter tout préjudice financier de la Commune. Il propose la constitution d'un

groupe de travail pour voir la stratégie à adopter.

Chères fabriques d'église

Après ce dossier, Marc Pierçon (ALN) s'est réjoui des progrès en matière de gestion des fabriques d'église, mais regrette qu'on n'ait pas opté pour une seule fabrique sur l'entité d'Assesse plutôt que deux. Il rappelle que l'intention était de ne pas dépasser les 100 000 € d'intervention communale pour ces fabriques alors qu'on est proche des 150 000 €. L'échevin Paul-Bernard Lesuisse a expliqué que les fabriques d'église sont également sujettes aux conséquences des indexations. F.G.